

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 septembre 2007

N°185 / DG75-H452 /

**L'Insee et la Dares décident l'arrêt de la publication d'estimations mensuelles
du taux de chômage au sens du BIT**

Les Inspections générales des Finances et des Affaires sociales ont remis leur rapport de mission sur les méthodes statistiques d'évaluation du chômage à Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, lundi 24 septembre. En juin dernier cette mission avait été chargée par le Gouvernement de « dresser un état des lieux des concepts et méthodes d'évaluation en vigueur et d'en apprécier la fiabilité » et de formuler des propositions pour améliorer les modalités d'établissement des données françaises sur le chômage¹. L'Insee et la Dares prennent note avec attention des analyses et des recommandations de la mission. Comme Madame Christine Lagarde le leur a demandé, ils prendront, chacun en ce qui les concerne, les mesures appropriées pour améliorer dans les meilleurs délais la fiabilité et la transparence des données relatives au marché du travail.

En premier lieu, comme le recommande le rapport IGF-IGAS, l'Insee en accord avec la Dares a décidé de ne plus procéder au calage annuel des statistiques de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sur l'enquête emploi et d'arrêter la publication de la série mensuelle de chômage au sens du BIT. En effet, les différents travaux menés depuis le début de l'année par l'Insee (publiés dans la Note de conjoncture de juin) et par la Dares (publiés dans Premières synthèses n°34.1 d'août 2007 et dans le document d'étude n°2007-128) montrent que la méthode habituelle d'estimation mensuelle du chômage BIT n'est plus adaptée, compte tenu des fortes divergences d'évolution entre les deux sources d'information.

L'arrêt de la publication mensuelle de l'Insee prendra effet dès la fin du mois de septembre 2007 (la publication du chômage au sens du BIT pour le mois d'août était prévue le 27 septembre à 19h). La Dares et l'ANPE continueront pour leur part à publier les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à l'ANPE, en cohérence avec les recommandations du rapport IGF-IGAS. De son côté, Eurostat, l'office statistique des communautés européennes, reste bien entendu libre de publier des estimations mensuelles de chômage harmonisé au sens du BIT selon les méthodes qu'il jugera adaptées.

Par ailleurs et faisant écho de ce fait aux propositions du rapport IGF-IGAS, l'Insee se mettra rapidement en mesure de publier chaque trimestre les résultats trimestriels de l'enquête emploi. Des indications sur la précision des résultats seront fournies. Afin de faciliter les comparaisons avec les indicateurs de chômage publiés par Eurostat, l'Insee adoptera dans ces publications les mêmes critères qu'Eurostat pour le calcul du taux de chômage trimestriel. D'une part, il s'alignera sur

¹ Début 2007, suite à certains problèmes techniques rencontrés dans l'enquête emploi 2006 et aux divergences constatées entre les différentes sources d'information sur le marché du travail, l'Insee avait décidé de reporter à l'automne le calage de la série mensuelle de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) sur les résultats de l'enquête emploi 2006. La série mensuelle de chômage BIT était donc provisoire pour les années 2006 et 2007 et reflétait uniquement l'évolution des DEFM 1, 2 et 3 hors activité réduite, comme cela était précisé dans les publications mensuelles de l'Insee et de la Dares.

l'interprétation communautaire de la définition du chômage BIT ; par exemple l'inscription à l'ANPE était considérée jusqu'à présent comme une « démarche active de recherche d'emploi » par l'Insee alors qu'elle ne l'est pas par Eurostat. D'autre part, l'Insee publiera également un taux de chômage BIT sur le champ élargi de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la réunion du 8 mars de la formation Emploi-revenus du Conseil national de l'information statistique (Cnis), une série de travaux méthodologiques sur l'enquête emploi sont en cours. Ces travaux portent sur l'amélioration des méthodes de pondération et sur l'intégration des résultats de l'enquête auprès des non-répondants à l'enquête emploi. Pour finaliser ces analyses et prendre en compte les changements de concepts et de champ quelques semaines d'investigations sont encore nécessaires. De plus, les premiers résultats de l'enquête annuelle de recensement de début 2007, qui permettront une confrontation attendue de l'évolution du chômage en 2006 entre les différentes sources d'information, ne seront disponibles que courant octobre.

La restitution des conclusions de l'ensemble des travaux menés par l'Insee depuis mars et la publication de la série révisée du taux de chômage trimestriel BIT tirée de l'enquête emploi jusqu'au premier semestre 2007 sont ainsi prévues pour la première quinzaine de novembre. Par rapport aux résultats de l'enquête emploi restitués jusqu'à présent par l'Insee, en particulier dans la Note de conjoncture de juin, cette série trimestrielle révisée tiendra donc compte de l'amélioration des méthodes de pondération, de l'intégration des résultats de l'enquête auprès des non-répondants et de l'alignement sur la définition des critères d'Eurostat.

Le régime de publication trimestrielle de l'enquête emploi se mettra ensuite en place à compter de la publication des données du troisième trimestre 2007. Le calendrier détaillé de ces publications trimestrielles n'est pas encore défini. Lors de la prochaine réunion de la formation Emploi-revenus du Cnis, le 30 novembre, l'ensemble des résultats des travaux d'analyse menés par l'Insee et la Dares depuis le 8 mars ainsi que les approfondissements et améliorations envisagés pour la suite seront présentés et discutés.

Enfin, l'Insee étudiera d'ici la fin 2007 les possibilités d'améliorer la précision des résultats de l'enquête emploi, notamment en augmentant la taille de l'échantillon.

Pour rappel : la méthode de calcul du taux de chômage mensuel BIT utilisée jusqu'à présent

La série mensuelle de chômage au sens du BIT était habituellement calculée par la synthèse de deux sources : d'une part l'enquête emploi, qui est la seule source disponible permettant d'estimer le chômage selon les concepts du BIT et qui fournissait jusqu'à présent le nombre de chômeurs au sens du BIT en moyenne annuelle, et d'autre part les statistiques sur les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite, issues des données de l'ANPE, qui fournissaient le profil mensuel d'évolution des séries.

Habituellement, chaque année en mars de l'année N+1 était effectué un calage des résultats mensuels de l'année N, une fois connus les résultats en moyenne annuelle de l'enquête emploi de l'année N. Cette méthode d'estimation du chômage mensuel au sens du BIT reposait sur l'hypothèse que le chômage BIT et le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite évoluaient de manière similaire.

